

Délibération n°CA-2025-70
Autorisation de principe du recours au vote électronique
pour les élections professionnelles de 2026

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 06 novembre 2025

Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 18

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 18

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Laurent BAILLY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	
Mme Edwige EME	X		M. Laurent SEGUIN
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Patricia FASSENET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
Mme Monique BOUCRY		X	
Mme Marie BRETON		X	
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
M. Régis PINOT		X
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône		X
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA		X

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à quatorze heures 15 minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R1424-23,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles R211-503 à R211-584,

Vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des SIS,

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} décembre 2025,

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 1^{er} décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du 3 décembre 2025.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement général des instances consultatives ayant leur siège au sein du SDIS. Il s'agit du renouvellement de l'ensemble des représentants du personnel titulaires et suppléants siégeant :

- au comité social territorial (CST) ;
- à la commission administrative paritaire unique des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégories A et B) ;
- à la commission administrative paritaire de catégorie C des sapeurs-pompiers professionnels ;
- à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (FSSSCT) ;
- au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
- à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

La date des prochaines élections professionnelles pour les trois versants de la fonction publique est donc fixée au jeudi 10 décembre 2026 par l'arrêté ministériel du 02 juillet 2025.

En revanche, les élections concernant les instances spécifiques des SIS (CCDSPV et CATSIS) doivent avoir lieu dans les quatre mois qui suivent les élections municipales. Ces dernières sont prévues les 15 et 22 mars 2026.

Le code général de la fonction publique ainsi que le code général des collectivités territoriales permettent le vote électronique par internet pour ces élections professionnelles. Le SDIS peut avoir alors recours à un prestataire extérieur afin d'accompagner l'établissement dans l'organisation et la mise en œuvre de ce procédé et de garantir toutes les mesures de sécurité et de confidentialité liées au vote électronique.

Pour ce faire, le groupement des ressources humaines et territoriales a pris contact avec quatre prestataires afin d'obtenir leurs propositions techniques et commerciales. Celles-ci sont à l'étude.

Par ailleurs, il a consulté le conseil départemental ainsi qu'un SDIS de la région ayant déjà eu recours au vote électronique.

Au vu des éléments recueillis auprès de ces derniers, deux prestataires semblent se démarquer sur les quatre consultés eu égard à leurs compétences en la matière référencées auprès de centres de gestion et de SDIS.

Le coût est estimé entre 9 000 et 13 000 euros pour l'ensemble des scrutins. Les crédits nécessaires sont prévus au projet de BP 2026.

Les avis rendus par les instances consultatives sur ce rapport vous seront communiqués en séance.

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir adopter le principe du recours au vote électronique pour les élections (qui auront lieu en 2026) des représentants du personnel titulaires et suppléants siégeant :

- au comité social territorial (CST) ;
- à la commission administrative paritaire unique des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégories A et B) ;
- à la commission administrative paritaire de catégorie C des sapeurs-pompiers professionnels ;
- au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
- à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

Décision

Les membres du conseil d'administration, adoptent, à l'unanimité, le principe du recours au vote électronique pour les élections (qui auront lieu en 2026) des représentants du personnel titulaires et suppléants siégeant :

- au comité social territorial (CST) ;
- à la commission administrative paritaire unique des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégories A et B) ;
- à la commission administrative paritaire de catégorie C des sapeurs-pompiers professionnels ;
- au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
- à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20251210-CA-2025-70-DE

Accusé certifié exécutoire

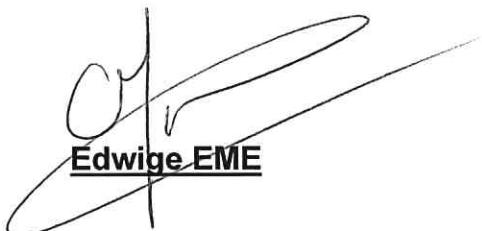
Réception par le préfet : 10/12/2025

Publication : 11/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La présidente du conseil d'administration,



Edwige EME